



J'en ai assez
du numéraire!



**Je règle mes factures
d'eau, d'assainissement,
de loyer,
Sur Internet
www.tipi.budget.gouv.fr
*TROP FACILE !!***

COMMENT PROCÉDER ?

Munissez-vous de votre Avis de Sommes à Payer, de votre carte bancaire ou, si vous souhaitez payer par prélèvement unique, de vos identifiants d'accès au site impots.gouv.fr

Rendez-vous sur le site indiqué sur la facture (site de la collectivité ou tipi.budget.gouv.fr) et laissez-vous guider

Vous serez automatiquement orienté(e) vers le serveur de paiement sécurisé PayFiP, de la direction générale des Finances publiques

Choisissez votre mode de règlement afin de finaliser la transaction

Un courriel de confirmation vous sera envoyé à l'adresse mail que vous aurez saisie. Vous pouvez également enregistrer ou imprimer votre ticket de paiement directement depuis l'écran de confirmation du paiement.



Pénibles
ces chèques !



Zut !
J'ai plus de timbre



La gamme des moyens
de paiement proposée
par votre collectivité
s'élargit.

Dorénavant payez vos
factures locales sans
vous déplacer et sans
envoyer de chèque au
moyen d'une transaction
sécurisée par carte
bancaire ou prélèvement
unique sur Internet.

Un moyen de paiement
sécurisé, simple et rapide
pour régler vos avis
de sommes à payer
Service gratuit,
disponible 24h/24 et 7j/7

